

	<b>NOTE D'INFORMATION</b>	
	Expéditeur :	Comité de l'Hérault de Basketball
	Destinataires :	Clubs du Comité de l'Hérault de Basketball
<b>RECAPITULATIF POUR LA SAISIE DES LICENCES</b>		Saison 2022/2023
<b>Réf. n° : NI25082022</b>		

Afin d'éviter de nombreux soucis au niveau des licences pour cette saison, merci de vérifier les points ci-dessous lors des pré-inscriptions de vos licenciés:

- **Pour les mineurs**, tous les champs responsables légaux doivent être remplis
  - Sous peine que la licence ne soit pas validée par le comité.
- **La photo** doit être conforme: photo de face type photo d'identité
  - Toutes les licences qui n'auront pas de photos conformes ne seront pas validées par le comité et annulées pour la saison en cours

**C'est donc à vous, lors de la validation de vos pré-inscriptions, de vérifier que tout est conforme avant de valider.**

- Si je souhaite que mon(ma) joueur(euse) participe au championnat de France ou au championnat qualificatif au championnat de France , je n'oublie pas de cocher la case **charte d'engagement** auquel cas le joueur n'y aura pas accès lors de sa saisie
  - Le comité ne pourra pas donner la priorité à ces licences en cas d'oubli
- **Pour les surclassements**: si vous ne cochez pas la case surclassement, le licencié n'y a pas accès et ne peut donc pas déposer le surclassement.

Le surclassement doit être inséré sur FBI au niveau du surclassement et non pas du certificat médical puisque chez les moins de 18 ans, le certificat médical n'est plus obligatoire.

Vous trouverez le tableau des surclassements sur le lien suivant :

[ANNUAIRE FFBB](#)



Attention, pour les **surclassements spéciaux**, ils sont à envoyer à la Ligue pour validation.

Suite à cela et si les dossiers sont conformes, le Comité reçoit une liste validée.  
Ne faites pas jouer vos jeunes tant que le surclassement n'est pas noté sur la licence.

Les types de surclassement:

NS : surclassement national  
DS : surclassement départemental

## Comité de l'Hérault de Basketball

Siège  
Chemin des jardins de Maguelone  
34970 Maurin  
04 67 99 92 05

<https://heraultbasketball.fr/>

Vous trouverez les différents imprimés nécessaires sur:

<http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/imprimes>

- **Pour les mutations exceptionnelles** merci de fournir les justificatifs nécessaires.

Caractère exceptionnel : Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial
- D'un motif de scolarité
- D'un motif d'emploi
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation.

***Sans cela un joueur ne pourra pas posséder un licence 1C***

Vous trouverez les informations sur le lien suivant:

Article 411 - Les Mutations 1. Page 86 des règlements généraux

[http://www.ffbb.com/sites/default/files/reglements\\_generaux\\_2021-2022\\_1.pdf](http://www.ffbb.com/sites/default/files/reglements_generaux_2021-2022_1.pdf)

Le Comité de l'Hérault de Basketball reste disponible pour toute question.

<b>Rédacteur</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
Charline SERVAGE Secrétaire	Aurélien DUGUÉ Directeur Départemental	Céline ROLLAND Commission Qualification

**Comité de l'Hérault de Basketball**

Siège  
Chemin des jardins de Maguelone  
34970 Maurin  
04 67 99 92 05

<https://heraultbasketball.fr/>